REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE: 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt

Séance du 04 novembre 2025 à 18h30

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **quatre** du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **SELONCOURT** s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.

DCM20251104-3

Date d'envoi de la convocation : le 24 octobre 2025

Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 05 novembre 2025

Etaient présents ()

Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.

Etaient excusés ayant donné procuration (

a donné procuration à,

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme **M/MmeXXXX** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nbre de membres :

- En exercice: 29 Quorum: 15
- Présents :
- Ayant donné procuration :
- Absents :
- Ayant pris part au vote :

Résultat du vote :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

OBJET : PROCEDURE DEROGATOIRE DE PROMOTION INTERNE – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 permet aux employeurs territoriaux de mettre en place jusqu'au 31 décembre 2026 un dispositif dérogatoire de promotion permettant aux fonctionnaires en situation de handicap d'accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement, sans condition de quota.

Ce détachement d'une durée limitée, éventuellement renouvelable, a vocation à déboucher sur l'intégration dans ce cadre d'emplois.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de la filière administrative a bénéficié de la procédure dérogatoire de la promotion interne au titre de l'année 2025, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 8 novembre 2025.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget.

La Commission Personnel, réunie le 23 octobre 2025, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- > APPROUVE la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 08 novembre 2025
- > AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

> Le Maire, Daniel BUCHWALDER